



## **Communiqué des Amis des Enfants du Monde – le 26 janvier 2010**

**Nous sommes une ONG qui intervient dans la durée, auprès de partenaires avec lesquels nous avons construit une relation de confiance depuis de nombreuses années : nous n'avons pas vocation à intervenir dans l'urgence.**

Nous nous mobilisons pour répondre aux demandes de nos partenaires :

- nous avons partagé, grâce à notre site Internet, l'information qui nous parvenait de façon à offrir une parole authentique et identifiable dans un contexte de surabondance d'images émotionnelles, et nous espérons pouvoir donner bientôt d'autres nouvelles des Toits AEM,
- nous attendons de nos partenaires, lorsqu'ils seront en mesure de le faire, une évaluation plus précise de leurs besoins, pour que nous puissions définir les budgets à mobiliser,
- nous nous attacherons à respecter leurs choix d'organisation et de construction, à ne jamais leur dicter notre solution,
- nous serons présents dans la durée, ils pourront faire appel à nous après la phase d'urgence, pour des projets de reconstruction ou pour le fonctionnement de leurs structures,
- nous avons activé nos réseaux personnels pour un appel à dons dont les résultats sont déjà significatifs,
- nous rendrons compte de manière régulière à nos donateurs de l'utilisation des fonds dédiés à Haïti.

**Nous sommes également un OAA (organisme autorisé pour l'adoption) : nos partenaires nous confient des enfants pour lesquels aucun projet de vie n'est envisageable sur place, dans le cadre de procédures légales très strictes.**

Nous sommes préoccupés par la situation des enfants attribués avant le séisme à des familles AEM :

- nous sommes à l'écoute permanente de l'anxiété bien légitime de ces familles en démarche d'adoption avec les AEM, et nous tentons d'y répondre au mieux,
- nous souhaitons que les dossiers déjà engagés au moment du séisme soient examinés avec bienveillance dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais nous sommes conscients des difficultés que rencontre l'administration haïtienne et nous respecterons les consignes transmises par le Service de l'Adoption Internationale (SAI) du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) français, dont nous partageons les positions,
- nous sommes en relation permanente avec le MAEE et le SAI, et nous nous positionnons en tant que force de proposition dans le dialogue auquel le SAI nous associe,
- nous devons accompagner les familles dans l'attente puis accueillir ces enfants dans les meilleures conditions possibles
- nous n'initierons pas de nouveaux dossiers d'adoption avec Haïti tant que la situation des dossiers en instance ne sera pas clarifiée et l'administration haïtienne reconstruite,
- nous réaffirmons enfin que l'urgence est à la survie des enfants haïtiens dans leur pays et que l'adoption ne saurait être envisagée qu'à titre subsidiaire, en l'absence de toute solution d'avenir, selon l'avis des responsables locaux compétents.